

Avant de commencer vos travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme. Selon l'importance des travaux que vous prévoyez, il vous faudra déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable.

Les règles relatives à l'urbanisme et ses autorisations inhérentes permettent de vérifier la conformité de vos travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

**Pour déposer en direct votre PC (Permis de Construire), votre DP (Déclaration Préalable) ou votre AT (Autorisation de Travaux), merci d'utiliser la plateforme Geosphere :**

**<https://paysdelor.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>**

Fiches pratiques de service-public.fr

Diagnostic immobilier

Les diagnostics immobiliers visent à informer l'acquéreur ou le locataire sur certains aspects du logement qu'il projette d'acheter ou de louer.

- [Audit énergétique en cas de vente d'un bien immobilier dit « passoire thermique »](#)
- [Diagnostic de performance énergétique](#)
- [Constat de risque d'exposition au plomb](#)
- [État d'amiante](#)
- [État relatif à la présence de termites](#)
- [État de l'installation intérieure de gaz](#)
- [État de l'installation intérieure d'électricité](#)
- [État de l'installation d'assainissement non collectif](#)
- [État des risques et pollutions](#)
- [Diagnostic Bruit](#)
- [Carnet d'information du logement](#)

**Questions – Réponses**

- [Diagnostics immobiliers : où trouver un diagnostiqueur certifié ?](#)
- [Quels sont les diagnostics immobiliers à fournir en cas de vente d'un logement ?](#)
- [Quels sont les diagnostics immobiliers à fournir en cas de mise en location ?](#)

Toutes les questions réponses

**Et aussi...**

- [Achat ou vente d'un logement](#)

**Pour en savoir plus**

- [Mémo sur les diagnostics immobiliers en cas de vente ou de location](#)  
Source : Institut national de la consommation (INC)
- [Tout savoir sur les diagnostics immobiliers](#)  
Source : Institut national de la consommation (INC)

Comment faire si...

J'achète un logement

**Services en ligne**

- [Trouver un diagnostiqueur immobilier certifié](#)  
Outil de recherche

**Plus d'infos**



**Services techniques: Urbanisme**

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre

BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Reception du public en mairie : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h ; mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 12](#)

[mail](#)

